

Puis-je utiliser des eaux grises dans mon jardin ?

Récupérer l'eau de la vaisselle ou encore de la lessive pour arroser le jardin, est-ce autorisé ou non ? Comment économiser de l'eau et quelle eau récupérer en cette période de sécheresse ?

« Peut-on utiliser les eaux grises (lave-linge, vaisselle) pour arroser le jardin ? » demande Jean-Louis. Alors que la France connaît une sécheresse historique, pouvez-vous réutiliser vos eaux grises au jardin de façon à économiser de l'eau ? Les eaux grises correspondent aux eaux ménagères : elles proviennent des douches, des baignoires, des lavabos, des lave-linge, des évier et des lave-vaisselle.

Ce n'est pas possible de les utiliser pour le jardin. « **Réglementairement parlant, le rejet de (toutes) les eaux usées domestiques est actuellement interdit en France**, nous explique Eaux et rivières de Bretagne, une association de protection de l'environnement. Les eaux grises contiennent des graisses et des détergents (savon, lessive, produits d'entretien, etc.) ainsi que des matières organiques dont la plupart seront fortement dilués et se décomposeront, mais d'autres pourront s'accumuler dans le sol. »

C'est aussi ce qu'explique à *Ouest-France* le ministère de la Transition écologique. « L'utilisation des eaux grises de vaisselle et de lave-linge pour l'arrosage de son jardin ou de son potager est non recommandée. En effet, ces eaux sont potentiellement contaminées par des polluants. Elles doivent donc être traitées conformément à la réglementation (station d'épuration ou assainissement non collectif). »

Des résidus de savon, de lessive...

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a publié un avis sur ce sujet en 2015. Dans ce document, l'Anses listait trois éventuels usages des eaux grises : l'alimentation de la chasse d'eau, l'arrosage des espaces verts (excluant potagers et usages agricoles)



Un homme arrose son potager dans un jardin partagé de Caen, en août (photo d'illustration).

(PHOTO : MARTIN ROCHE, OUEST-FRANCE)

et le lavage des surfaces extérieures sans génération d'aérosols.

Mais elle émettait un bémol : « **Sous réserve de la mise en œuvre d'un traitement et de mesures de gestion du risque appropriées, les eaux grises traitées peuvent être adaptées à [ces] trois usages en milieu domestique, si elles répondent à des critères de qualité précis au point d'usage** », soulignait l'agence. Selon l'Anses, le risque majeur est celui d'une interconnexion avec le réseau d'eau potable, qui entraînerait alors une contamination du réseau.

Entre autres conseils, Eaux et rivières de Bretagne recommande d'utiliser les eaux grises pour la chasse d'eau, « **qui est sans danger puisque l'eau rejoindra les eaux noires [issues des toilettes] et sera traitée**

comme il se doit ». Par ailleurs, ces eaux grises peuvent contenir des bactéries pathogènes, susceptibles de se multiplier considérablement. Dès lors, si vous utilisez les eaux grises en extérieur, cet usage doit être immédiat.

En plus des bactéries pathogènes, celles-ci contiennent des savons et des détergents, « **il est donc impératif que la composition soit parfaitement saine et biodégradable, attention aux parfums ou encore aux tensioactifs** ».

« Dans ces conditions, il est possible d'arroser les fleurs, les pelouses, les arbres fruitiers, ce qui ne touche pas le sol et les légumes fruitiers (tomates, poivrons et haricots). Mais, aucune utilisation n'est possible sur les légumes-racines et légumes-feuilles, qui pourraient

théoriquement être contaminés par bactéries », indique Eaux et rivières de Bretagne. On n'arrose pas les fraises, par exemple.

Enfin, deux façons de limiter les contaminations et d'économiser l'eau consistent à récupérer l'eau de lavage des légumes, ou encore l'eau froide qui s'écoule de la douche avant qu'elle soit à température.

« **Utiliser l'eau de lavage des légumes ou de cuisson des repas pour arroser son jardin peut être pertinent, tout comme l'utilisation des eaux de pluie** », note le ministère de la Transition écologique. Vous pouvez aussi utiliser les eaux de pluie « **collectées [...] pour arroser le jardin, laver le sol ou alimenter les chasses d'eau**. »

Marie SASIN.